

CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DE LA DOUZIÈME CONFÉRENCE
20 mars 2019, Manoir des Sables, Orford

9 h 00 : Ouverture : M. Jacques Painchaud, *vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

9 h 15 : La trop facile allégation d'abus de confiance (45 min)

Conférenciers : M^e Nadine Touma, *Les avocats Poupart, Touma*

La présentation portera sur les éléments requis pour engager la responsabilité criminelle et sur des causes impliquant des policiers, dont certains hauts gradés de la Sûreté. Il sera aussi question du pouvoir discrétionnaire des policiers dans l'exercice de leurs fonctions et de l'importante distinction entre un manquement disciplinaire et un manquement susceptible de constituer un abus de confiance.

10 h 00 : Pause-café (15 min)

10 h 15 : L'affaire Deslauriers : les arguments devant la Cour d'appel (45 min)

Conférencier : M^{es} Tristan Desjardins et Marc-Antoine Carette, *Carette Desjardins, s.n.a.*

La Cour d'appel entendra sous peu le pourvoi dans l'affaire Deslauriers. Les conférenciers présenteront les différents moyens d'appel qui seront soumis lors de l'audition, notamment ceux concernant les moyens de défense, la preuve d'expert en matière d'intervention policière et le degré d'intention requis pour conclure à la culpabilité.

11 h 00 : Pause-café (15 min)

11 h 15 : Les policiers en devoir condamnés à des peines minimales (45 min)

Conférencier : Jacques Painchaud, *vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

Dans le cadre du débat politique et juridique actuel sur l'abolition des peines minimales, nous ferons un état des lieux sur la problématique. Pour illustrer ces enjeux, nous traiterons de deux situations, soit celle de l'usage de force mortelle et la conduite d'urgence causant la mort. Les peines minimales sont-elles inconstitutionnelles dans ces cas? À défaut d'abroger les peines minimales pour tous, est-il légitime d'adopter des dispositions spécifiques pour la police et pour les autres métiers d'urgence?

12 h 00 : Dîner réseautage sur place (Durée de 1 h 30)

13 h 30 : Un regard peut-il faire perdre un procès? Le non verbal des témoins et l'évaluation de la crédibilité lors de procès (45 min)

Conférencier : M^e Vincent Denault, *LL.M., avocat, doctorant et chargé de cours en communication (UdeM), codirecteur du CESCNOV*

La crédibilité des témoins peut jouer sur le poids accordé à leurs propos, mais aussi, et peut-être surtout, déterminer l'issue d'un procès. Dans le cadre de cette présentation, Vincent Denault abordera cet enjeu tant d'un point de vue juridique que scientifique. Différents facteurs, incluant le non verbal des témoins, pouvant influencer leur crédibilité seront expliqués afin, ultimement, de favoriser le développement de meilleurs réflexes pour témoigner efficacement.

14 h 15 : Pause-café (15 min)

14 h 30 : Les enjeux relatifs aux armes à feu dans le contexte policier : les conséquences de nature criminelle, disciplinaire et déontologique (45 min)

Conférencier : M^e Ariane Bergeron-St-Onge, *Roy Bélanger Avocats s.e.n.c.r.l.*

Tour d'horizon sur les développements récents en matière d'armes à feu avec, pour toile de fond, le milieu policier. Les infractions d'usage négligent d'arme à feu, d'entreposage, et de la manipulation seront abordées à la lumière de la jurisprudence récente. Un regard attentif sera porté sur l'impact du volet disciplinaire et déontologique, notamment l'application des articles 119(1) et 119(2) de la *Loi sur la police* dans ce cadre particulier.

15 h 15 : Policiers blessés sur le terrain : Vos recours civils (45 min)

Conférencier : M^e David Coderre, *Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ)*

Les interventions policières comportent bien évidemment de nombreux risques. Dans le cadre de cette conférence, nous dresserons un survol des critères donnant ouverture à un recours civil pour un policier ayant subi des dommages lors d'une intervention, ainsi que les facteurs à considérer avant d'intenter de tels recours.

16 h 00 : Fermeture : M. Jacques Painchaud, *vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

« 4 à 7 » : Cocktail : Gracieusement offert par Belairdirect

